

LA FIBRE ARRIVE !

À VOUS D'AGIR

VOUS HABITEZ UN IMMEUBLE COLLECTIF OU UN LOTISSEMENT PRIVÉ ⁽¹⁾

ADTiM FTTH

L'équipement fibre optique de l'immeuble collectif ou du lotissement privé devient indispensable. ⁽²⁾

VOUS ÊTES...

LOCATAIRE

Rapprochez-vous de votre propriétaire pour savoir s'il a signé la convention autorisant le déploiement du très haut débit et transmettez-lui ce document.

- PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE OU D'UN LOTISSEMENT PRIVÉ
- SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Rapprochez-vous de notre **contact**

COPROPRIÉTAIRE

Rapprochez-vous de votre syndic pour valider le déploiement de la fibre optique en assemblée générale et transmettez-lui ce document.

**CONTACTEZ VOTRE
INTERLOCUTEUR ADTiM FTTH
DÉLÉGATAIRE DU RÉSEAU
PUBLIC ADN**

Envoyez vos coordonnées complètes et celles de vos logements :

- Adresse précise (numéro, nom de rue, code postal, commune)
- Numéro de parcelle au cadastre
- Coordonnées téléphoniques et e-mail

Par e-mail :
convention.fibre2607@axione.fr

www.ardechedromenumerique.fr

